UNE APPROCHE HISTORIQUE DE LA FLEXIBILITÉ : LE CHOMAGE INTRA-ANNUEL

par

JEAN LUCIANI*

Aujourd'hui la crise, par sa durée et par son ampleur, amène à constater une série de transformations profondes dans les rapports de travail. Elle réactualise en outre avec acuité, sous le terme de flexibilité, la question de l'ajustement de l'emploi aux variations de l'activité économique.

Le bilan de la dégradation progressive de certaines composantes du rapport salarial remarquée à travers la déstabilisation des formes d'emploi [13], le recours à des formes particulières d'emploi [16], les négociations récentes sur la durée et l'aménagement du temps de travail (1) doit nous inciter à reconsidérer le processus historique de construction de ce rapport.

Or, les analyses actuelles, parce qu'elles tendent à associer de manière exclusive le phénomène de flexibilité à la conjoncture de crise, liant alors implicitement stabilisation des formes d'emploi et croissance, nous contraignent à ignorer l'existence, au cours de notre histoire industrielle, de phases de croissance conjuguées avec certaines pratiques entrant indéniablement dans le champ que recouvre la flexibilité.

Par ailleurs, il nous faut garder présent à l'esprit que le salariat moderne constitue en quelque sorte l'agrégation progressive d'une pluralité de formes de travail longtemps juxtaposées (travail ambulatoire, travail à domicile, double activité agricole et industrielle, travail en atelier, etc.). La stabilisation des formes d'emploi s'est donc développée à partir de composantes pour la plupart instables à l'origine (2).

Enfin, quand on aborde cette stabilisation sous un angle historique, c'est à dire en analysant l'industrialisation — et son corollaire : la salarisation —, on constate que la première phase du développement industriel repose sur la coïncidence entre salariat et précarisation, dans le contexte de *« droit flexible »* [15] qui caractérise cette période.

La dimension historique vient donc relativiser la logique du discours sur la flexibilité, en associant d'une part croissance et flexibilité, d'autre part stabilisation des formes d'emploi et précarité ouvrière. Afin de nourrir, dans une approche historique, le débat actuel sur ce thème, le choix du chômage intra-annuel comme composante de la flexibilité nous a semblé particulièrement éclairant. Sa décomposition en deux phases successives met en effet l'accent sur les structures industrielles comme sur l'enjeu social qu'il représente, en regard notamment de la gestion patronale de la fluctuation de main-d'œuvre.

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET ORGANISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL : LES ÉTAPES FONDAMENTALES AU COURS DU XIXe SIÈCLE

Les historiens s'accordent très largement pour évaluer aux alentours des années 1830 l'émergence d'une classe ouvrière en France.

Le débat nouveau, qui naît au cours de la période 1830-1848, et qui apparaît dans notre tableau synthétique sous l'intitulé *« la question ouvrière »*, est suscité par les nombreuses enquêtes ouvrières dont l'analyse a déjà été proposée [36]. Comme le montre le tableau — assurément de façon trop schématique —, le système productif et son corollaire, le marché du travail, fonctionnent selon deux modèles successifs dont l'ar-

* Jean LUCIANI est chercheur au laboratoire CNRS/INSEE : « Institutions, emploi, politique économique »

** Les numéros entre crochets [] renvoient aux travaux répertoriés dans la bibliographie.

(1) Protocole du 16 décembre 1984 sur l'adaptation des conditions d'emploi ; Liaisons Sociales, no 5579, décembre 1984.

(2) A l'exception du « travail en manufacture », noyau dur du salariat moderne.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES ETAPES FONDAMENTALES EN FRANCE AU XIXe SIECLE

MOUVEMENTS DES PRIX DE LONGUE DURÉE (KONDRATIEFF)	CRISES PRINCIPALES (EN FRANCE) (JUGLAR)	STRUCTURES INDUSTRIELLES		QUESTION ET DEBATS A L'ORDRE DU JOUR		MARCHÉ DU TRAVAIL ET CONTRÔLE DU PROCÈS DE TRAVAIL		ÉTAPES JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES	CATEGORIES ET ÉTAPES STATISTIQUES	
1815		CHOMAGE INTRA ANNUEL 1	- Permanence des rythmes traditionnels - Entreprises de taille réduite - Implatation locale - Marchés restreints - « *Exode rural* » - Mouvements migratoires internes de la main d'œuvre - Double activité : agriculture/ industrie	QUESTION DES PAUVRES		**1830**			OUVRIER - Enquêtes de subsistance de l'Ancien Régime	**1830**
	* **1831-1834** Lyon et Paris				**1830** QUESTION OUVRIERE - Assistance publique et bienfaisance privée - Imprévoyance ouvrière (épargne) - Les fléaux sociaux (misère alcoolisme) et les méfaits de l'industrialisation - Le droit au travail - Le machinisme - Les budgets ouvriers	CONTROLE HIERARCHIQUE - Prolétarisation de la force de travail		1841 : Loi sur le travail des enfants 1848 : Principe du droit au travail dans la constitution de 1848	1835 : Création de Statistique - Générale de la France (Thiers)	
1848	* 1846-1848 Dernière crise à « *antécédance agricole* » E. LABROUSSE			**1848**			- Mode de rémunération : travail au temps - Savoir faire ouvrier	1863 et 1867 : Lois sur les sociétés par actions	- Enquêtes ouvrières de 1830 à 1848 (Villermet, Buret etc...) 1851 : premier recensement visant à cerner la population active.	
	* 1857 * 1866									
1873			« *2e révolution industrielle* », concentration des entreprises			**1890**				
	* 1882	CHOMAGE INTRA ANNUEL 2	- Accroissement de la taille des entreprises - Energies nouvelles (gaz, pétrole, électricité) - Marchés élargis - Urbanisation de l'industrie - Main-d'œuvre stable	QUESTION SOCIALE	**1890** - Le chômage dans le débat électoral (législatives de 1885 : A. PROST) - Le mutualisme - Le progrès social - L'hygiène et la sécurité - Le logement ouvrier - La retraite ouvrière - L'assurance	CONTROLE TECHNIQUE - Homogénié-sation de la force de travail		1874 : Création d'un corps des inspecteurs du travail 1884 : Loi sur les syndicats	- Enquête industrielle de 1861-1865. Enquêtes sociales (Ecole de LE PLAY)	**1890**
1894	* 1891						- Travail aux pièces - Règlements intérieurs - Déqualification - Développe-ment du statut d'ingénieur	1891 : Création d'un Office du Travail au Ministère de l'Industrie et au Commerce 1898 : Loi sur les accidents du travail	CHOMEUR 1896 : 1er recensement comptabilisant les chômeurs. Enquête industrielle de 1891-1892.	
1914	* 1904							1906 : Instauration d'un Ministère du Travail et de la prévoyance sociale	- Développement des travaux statistiques internationaux (Institut International de la Statistique)	
	* 1907									

ticulation se situe approximativement dans les années 1890, en incluant ou non, suivant les critères proposés, la période de crise des années 1880.

La fin du XIXe siècle, et plus particulièrement la période 1890-1914, qui fait suite à une phase de dépression débutant en Europe vers 1873, marque un tournant décisif quant à l'émergence de nouvelles règles liées au travail. Cette inflexion fondamentale est perceptible dans de nombreux domaines :

- Dans l'élaboration des premières politiques sociales mises en œuvre jusqu'à la première guerre mondiale (emploi, santé, éducation, logement).

- Dans le corpus de lois que cette période produit :

- La loi du 2 novembre 1892 qui règlemente le travail des femmes et des enfants et réorganise le corps des inspecteurs du travail sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui.

- La loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail et la loi du 29 novembre 1904 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

- La « loi Millerand » du 30 mars 1901 qui fixe à 10 heures la durée du travail dans les établissements industriels à personnel mixte (hommes, femmes et / ou enfants) uniformisant les trois régimes juridiques qui régissaient jusque là la durée du travail dans ce type d'établissement (3).

- La loi du 14 mars 1904 qui impose aux communes de plus de dix mille habitants la création d'un bureau municipal de placement.

- La loi de Finances du 22 avril 1905 qui instaure, sous certaines conditions, la subvention par les pouvoirs publics, des caisses syndicales de chômage.

- La loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire.

- La loi du 5 avril 1901 sur les retraites ouvrières.

- Dans l'apparition d'instances nouvelles concernant le travail et en particulier :

- Le Conseil Supérieur du Travail créé en janvier 1891.

- L'Office du Travail, qui naît du précédent organisme et qui procède à des travaux et à des enquêtes de fond telle l'Enquête sur les Salaires et la Durée du Travail en France (1891-1892).

- La Direction du Travail, instaurée au Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes en août 1899.

- Le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale institué en 1906.

- Dans les modifications apportées à l'appareil statistique et dans les changements d'attitude à son égard :

- Apparition de la catégorie *« chômeur »* dans le recensement de la population de mars 1896 [6].

- Création d'une Commission des crises économiques en 1909 au Ministère du Travail (Rapport CAHEN et LAURENT sur les indices d'une crise économique) :

- Participation des syndicats ouvriers à l'élaboration des statistiques mensuelles de chômage recueillies et publiées pour l'Office du Travail entre 1894 et 1914 [30], [27].

Cette réflexion sur l'émergence de nouvelles règles relatives au travail à la fin du XIXe siècle nous permet d'établir une relation entre les transformations à l'œuvre dans l'appareil de production et dans l'organisation du travail d'une part, et dans leurs diverses manifestations — notamment institutionnelles — d'autre part (4).

Au plan conjoncturel, la phase de dépression (1873-1894) se caractérise par une crise plus intense entre 1882 et 1886 qui va profondément modifier la structure industrielle de la France. Ainsi, alors que l'on assiste à un recul de certaines activités traditionnelles à l'origine du développement industriel —en particulier dans le textile comme l'a montré Y. LEQUIN [21]—, le phénomène de concentration s'intensifie :

- En 1882, 9 500 établissements industriels comptaient plus de 50 salariés et regroupaient 1 500 000 personnes environ. En 1895, 18 000 établissements atteignent ce seuil et emploient 2 900 000 personnes [20]. Il s'agit d'une véritable restructuration industrielle.

- D'autre part les tendances monopolistiques perceptibles dès 1870 dans la branche de la sidérurgie, se confirment et s'étendent à d'autres branches d'activité, tandis que l'on assiste à un net repli de la concurrence dans l'industrie textile, dans les mines où le cartel des houillères impose les prix en fonction des régions et des coûts de production, enfin dans la chimie, l'aluminium, le gros outillage et l'industrie d'armement où quelques sociétés contrôlent l'essentiel du marché.

C'est bien le phénomène d'émergence de la grande entreprise qui est en préparation au cours de cette période de dépression, et qui va s'affirmer avec la reprise des affaires en 1894.

CHÔMAGE INTRA-ANNUEL ET STRUCTURES INDUSTRIELLES

Les études des cycles de l'activité économique, en référence aux crises qui jalonnent le XIXe siècle, se limitent aux mouvements de longue durée (encore appelés mouvements inter-décennaux ou mouvements KONDRATIEFF) et aux mouvements cycliques (également dénommés mouvements intradécennaux ou cycles JUGLAR).

Cependant un rythme essentiel se trouve écarté du champ des préoccupations des économistes-historiens : il s'agit du mouvement annuel de l'activité économique tout à fait caractéristique dans l'industrie du XIXe siècle. L'analyse quantitative que nous avions

(3) ... et contribuant à rigidifier, aux yeux du patronat, le procès de travail.

(4) Dans un récent ouvrage F. EWALD adopte une démarche analogue à propos de l'organisation sociale mais plus particulièrement aussi à propos des accidents du travail [11].

faite de ce phénomène à partir de l'enquête industrielle organisée par la Statistique Générale de la France entre 1861 et 1865 [26], nous avait amené à établir qu'il était impossible de le réduire à la notion actuelle de *chômage saisonnier*, puisqu'il présentait, outre bien entendu un caractère saisonnier, des aspects à la fois conjoncturels et structurels indéniables, d'où la dénomination volontairement générale de *chômage intra-annuel* que nous proposons ici dans les deux formes chronologiques qu'il revêt et que nous allons successivement analyser.

Chômage Intra-annuel I

Cette première forme qui caractérise la première phase du développement industriel, mais qui lui est en fait antérieur, se traduit par une interruption annuelle durant laquelle l'activité de l'établissement industriel cesse totalement.

Estompée par des formes de chômage plus spectaculaires (le chômage de crises et le chômage technologique), cette forme est relativement peu évoquée dans la littérature économique du XIXe siècle. Non pas qu'elle soit ignorée : au contraire ce chômage normal est un phénomène -une donnée exogène— totalement intégré par la société traditionnelle, comme l'étymologie peut le laisser entendre (5). On peut même affirmer qu'il représente une des rares constantes que l'industrialisation, du moins dans ses premiers développements ne vient pas perturber, d'où le caractère normatif de ce type de chômage remontant à l'Ancien Régime (6).

Ainsi, la Chambre de Commerce de Paris, en 1848, le dénomme *« chômage ordinaire »* et juge *« normales »* les *« intermittences de l'activité »* qui le caractérisent car *« elles entrent dans les prévisions de chacun, et les patrons comme les ouvriers les ont dû porter en ligne de compte et doivent en général se trouver préparés à les traverser sans trop de gêne. »* [11]

Le caractère normatif du chômage intra-annuel renforcé par le cycle naturel qu'il évoque, trouve son origine dans l'alternance des saisons que connaît l'activité agricole, impliquant la séquence de périodes successives de travail et de non-travail.

Une première étude, à partir des données de l'Enquête industrielle organisée par la Statistique Générale de la France en 1861-1865, nous avait permis de constater que l'amplitude du chômage périodique était plus marquée dans les industries agricoles et alimentaires que dans les autres branches industrielles [26].

> *... « du XIV au XVIIIe siècle, d'après quantité d'indications, à Paris, à Rouen, à Lyon, un peu partout, le travail commençait à quatre ou cinq heures du matin pour finir à neuf ou dix heures du soir. Mais certains métiers commençaient leur journée à sept heures en hiver ; d'autres, rares la finissaient à sept heures. Les tondeurs parisiens au XVIe siècle, après avoir obtenu la suppression du travail de nuit, font, de novembre à janvier, neuf heures et demie de travail effectif entre six heures du matin et cinq heures ; les gainiers de Rouen en 1402, travaillent, repas compris, dix heures de la mi-septembre à la mi-mars, treize heures le reste de l'année.*
>
> *... Une règle courante divisa l'année, pendant plusieurs siècles en deux parties, la Chandeleur ou les Brandons (1er dimanche de carême) ou Pâques, la Saint-Michel ou la Saint-Rémi ou la Toussaint marquaient le passage des journées plus longues aux plus courtes et inversement ».*
>
> Émile COORNAERT
> Les corporations en France avant 1789, Deuxième édition, Paris, les Éditions Ouvrières, 1968.

Cette interruption d'activité concerne d'une part une population active industrielle qui, dans les premières étapes de l'industrialisation a conservé une activité agricole complémentaire. Mais elle peut également être le fait d'une population active agricole pour laquelle une activité industrielle constitue un revenu d'appoint.

Ce dernier cas permet de mieux comprendre comment une activité industrielle donnée a pu se développer en zone rurale où la mécanisation, entrainant une surpopulation agricole relative, a peu à peu libéré une partie de la main-d'œuvre agricole (7).

(5) Chômer : verbe intransitif ; XIIe siècle ; latin CAUMARE, de CAUMA, d'origine grecque : *« chaleur, forte chaleur »* (Le Petit Robert, édition 1986)

(6) Cf. encadré ci-dessus.

(7) On peut toutefois s'étonner que l'hypothèse de la double-activité ne soit jamais proposée comme une des conditions du développement industriel.

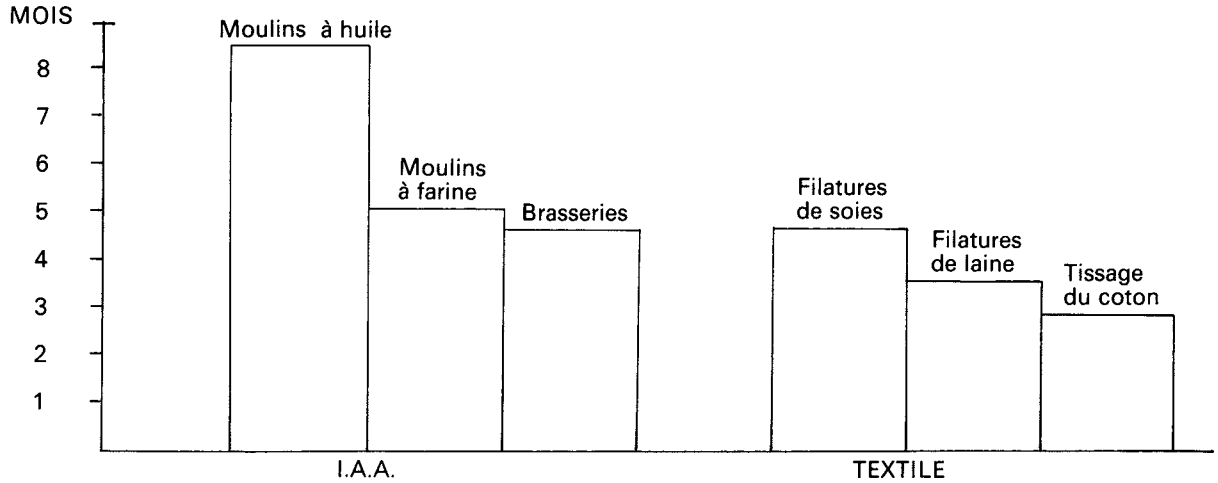

Durée moyenne du chômage périodique dans quelques activités industrielles (1861-1865)

L'effectif mensuel des piqueurs du Puits du Ravin à Carmaux au cours de l'année 1865 nous donne un bon aperçu de l'inter-pénétration de l'activité agricole et de l'activité industrielle :

Année 1865	Effectif du puits	Activité agricole
Février-mars	?	Taille de la vigne
Mai	254	
Juin	154	Fenaison
Juillet	129	Rentrée des récoltes
Août	177	
Septembre	193	Vendanges
Octobre	196	Semailles
Novembre	212	
Décembre	212	

D'après R. TREMPE, Les mineurs de Carmaux, 1848-1914, Les éditions ouvrières, Paris, 1971, p. 190.

Ces ruptures dans l'activité économique sont à l'origine des migrations temporaires en flux vers les villes et en reflux vers les campagnes. Si la double activité décrite précédemment a pu contribuer à la construction d'une image idéale — celle de l'ouvrier-paysan (8) —, c'est la dangerosité qu'évoquent les mouvements de main-d'œuvre notamment frontaliers : lumpen-prolétariat allemand migrant dans l'industrie alsacienne, sous-prolétariat italien se dirigeant à Marseille vers des emplois caractérisés par une embauche et une débauche massives [14]. Ces deux schémas, qui concourent à l'élaboration d'une forme de flexibilité propre au milieu du XIXe siècle, s'infléchissent durant le Second Empire pour ne plus concerner qu'une frange marginalisée de la population ouvrière à la veille de la Première Guerre mondiale.

Il est particulièrement intéressant de noter à quel point l'équilibre représenté par l'ouvrier-paysan est unanimement prôné au XIXe siècle :

- Chez « les économistes chrétiens » *de la période 1830-1848 dont VILLENEUVE-BARGEMONT est le représentant.*

- Chez les socialistes utopistes comme FOURIER dont les phalanstères maintiennent cet équilibre dans leurs principes.

- Chez MARX et ENGELS qui préconisent dans le Manifeste du parti communiste « la combinaison du travail agricole et industriel », *érigeant en système la double activité.*

- Par Louis BLANC, qui dans l'Organisation du Travail (1839) propose la création de trois ateliers sociaux : l'atelier agricole, l'atelier industriel et l'atelier d'échange.

- Par une fraction du patronat qui, à la suite des réflexions de l'École de LE PLAY, encouragent le développement de l'activité agricole dans le loisir ouvrier : création des jardins ouvriers, concours de jardinage dans les cités ouvrières, etc.

Sous cette première forme (suspension temporaire de l'activité d'entreprise), le chômage intra-annuel est un phénomène en régression au cours de la seconde moitié du siècle. Cela nous permet-il de conclure, comme le suggère F. CARON que les variations annuelles de l'activité industrielle s'estompent et avec elles *« le chômage camouflé et chronique »* ? [7]. Sans doute, si on se limite à considérer l'extinction progressive du chômage périodique à long terme à travers nos critères modernes d'activité qui conduisent à se focaliser sur l'augmentation du rapport de la population active à la population en âge de travailler dans les recensements de population. Notre hypothèse consiste à envisager, non pas une disparition de ce phénomène, mais sa transformation partielle en une autre forme de chômage, forme endogénéisée des variations annuelles « traditionnelles » de l'activité industrielle.

Chômage Intra-annuel II

En effet ce chômage, sous cette nouvelle forme, se traduit à la fois par la variation de l'effectif salarié de l'établissement au cours de l'année, et par une durée annuelle réelle du travail distincte de la durée théorique représentée par les jours ouvrables.

Ainsi, par exemple, les résultats généraux de l'Enquête sur les Salaires et la Durée du Travail en France, organisée en 1891-1892 [29], nous permettent de vérifier que les industries qui enregistrent les plus fortes variations d'effectif au cours de l'année, sont celles par lesquelles nous avions relevé, dans l'Enquête de 1861-1865, les plus longues périodes d'inactivité. Il s'agirait donc du même phénomène sous une forme différente.

Si l'on constate dans le long terme, un prolongement de la durée annuelle d'activité des établissements industriels, on peut se demander si ce résultat n'est pas en partie obtenu, du moins dans une première étape, par une variation accrue de l'effectif salarié. L'exemple de l'activité sucrière évoquée dans l'analyse que nous proposons plus loin illustre tout à fait ce propos.

La transition entre les deux formes successives du chômage intra-annuel n'aurait pas dans ce cas qu'une origine structurelle, puisqu'il faudrait l'attribuer à la gestion patronale de la main-d'œuvre, intégrant dans ses variables de décision une variable jusque-là exogène. Précisons enfin que le passage d'une forme à l'autre ne signifie nullement qu'elles aient été exclusives l'une de l'autre, l'ordre indiqué respectant simplement l'ordre chronologique observé. Le schéma suivant est une interprétation possible de l'articulation entre ces deux formes successives :

(8) Cf. encadré ci-dessous.

Tant que la main-d'œuvre n'est pas définitivement détachée de son milieu d'origine (rural) et détournée de son activité de complément (agricole), le consensus perdure entre l'ouvrier et le chef d'entreprise : le risque que représente, pour le travailleur, le déracinement définitif et l'abandon de la double activité, est intimement lié au risque que l'entrepreneur ferait peser sur l'ordre public, en cas d'inoccupation d'une main-d'œuvre déracinée et donc dangereuse en situation d'oisiveté (9).

Cette dernière incertitude a pour fondement la méconnaissance du marché des produits qui se traduit par une activité *« à la commande »* : il faut en effet songer que ce n'est qu'à partir de 1870 environ que les nouvelles entreprises ébauchent une gestion prévisionnelle dans un plan annuel de fabrication et d'amortissement, et que jusque-là, y compris dans des branches comme la sidérurgie, l'horizon dépasse rarement six mois [40].

Cependant, dès que la main-d'œuvre est mobilisée - Louis REYBAUD dans Le fer et la houille (1874) dit de l'ouvrier qu'il *« ne se laisse plus détourner »*—, les coups d'essai de l'activité industrielle s'achèvent. Toute variation d'activité ne se manifestera plus par une rupture de l'activité industrielle, mais par une variation du volume de l'emploi, l'immobilisation totale de l'équipement industriel n'étant plus envisageable (10).

Dès lors la notion de *« chômage d'établissement »* qui ressortait de l'Enquête de 1861-1865, et que traduisait l'usage très fréquent au milieu du siècle de la terminologie *« chômages »* [10], s'estompe pour entraîner une dissociation entre une durée annuelle collective du travail et une durée annuelle du travail différente selon la catégorie du personnel (11). Cette dissociation est à l'origine des transformations ultérieures nécessaires à la formation de la catégorie de chômeur [37]. En effet, l'intégration dans l'établissement des variations de l'activité économique, c'est à dire leur prise en compte dans la décision du chef d'entreprise, va rendre possible l'émergence de cette catégorie dont la condition d'identification est précisément celle de dépendre d'un établissement [37]. C'est bien de la genèse de cette catégorisation dont il est question ici.

Cette articulation est donc une étape déterminante dans une apporche historique de la flexibilité comme dans une analyse globalisante de l'émergence de catégories.

L'OPPOSITION ENTRE LA DURÉE ANNUELLE ET LA DURÉE JOURNALIÈRE DU TRAVAIL

Les fluctuations à court terme du volume de l'emploi dans la deuxième moitié du XIXe siècle, ont pour origine, outre des facteurs d'ordre structurel, des facteurs d'ordre comportemental liés à des enjeux prépondérants.

Parmi ces enjeux, le plus significatif en regard de notre étude, est celui qui est au centre des pratiques portant sur la durée de la journée de travail, à laquelle il convient d'opposer la durée annuelle du travail par le biais de la notion de régularité du travail.

Dans une conjoncture de *« ralentissement des affaires »* -pour reprendre une expression courante au milieu du siècle—, le chef d'entreprise peut opter pour le licenciement d'une partie de son personnel ou pour une réduction du salaire journalier : cette dernière solution est la plus fréquemment choisie quand la période d'inactivité relative est courte, car elle évite l'embauche des meilleurs éléments de l'établissement par un concurrent, dans le contexte des marchés à taille réduite (marché du travail et marché des produits). Cette solution s'accompagne d'une réduction de la journée de travail (12).

Au contraire en cas d'activité soutenue -les ouvriers appelaient cette phase *« la presse »* par opposition à la précédente : *« la morte »* ou *« la chôme »*—, le salaire retrouve son niveau ordinaire. Il reste alors une variable dont peut disposer l'entrepreneur : c'est la durée de la journée de travail. Le chef d'entreprise a intérêt à l'augmenter, d'une part pour honorer ses commandes, d'autre part, pour comprimer le prix de revient de ses produits : « *Même pour les produits d'un écoulement régulier et continu, il y a avantage pour l'industriel à resserrer dans une période de moindre durée les travaux de production, pour diminuer les frais généraux » [18].*

Le surcroît temporaire d'activité [16] est assuré par le simple jeu de l'augmentation de la durée quotidienne du travail rendue possible par la faiblesse des contraintes juridiques en matière de durée du travail (13). Cette augmentation de la durée de la journée de travail est donc directement liée à la compression de la durée annuelle du travail.

Sous le Gouvernement Provisoire de 1848, le décret du 3 mars, qui ramène à 11 heures en province et à 10 heures à Paris la durée du travail avait été conçu dans le souci de garantir une relative régularité de l'activité salariée, même s'il n'avait entraîné aucune réduction du nombre des chômeurs. La course-poursuite juridique engagée entre patronat, ouvriers et pouvoirs publics à propos de la durée du travail commence en 1848 et ne se modèrera qu'avec les premières lois MILLERAND des années 1900.

Les décrets des 9 et 14 septembre 1848 fixent à douze heures la durée légale du travail. Toutefois, certains règlements d'administration publique établissent

---

(9) Thème central dans la *« question ouvrière »* au XIXe siècle.

(10) C'est la période de développement des usines *« à feu continu »*. Cf. C. FOHLEN [12].

(11) Dissociation que permet l'analyse statistique des données de l'Enquête de 1891-1892 sur Les Salaires et la Durée du Travail, puisque l'indication du salaire annuel et du salaire journalier par catégorie de personnel (contremaîtres, ouvriers, manœuvres, enfants), permet de déterminer une durée annuelle du travail selon ces catégories, par simple division.

(12) Il n'y a pas nécessairement coïncidence entre une journée de travail et une journée au travail : *« Il n'y a guère que l'imprimerie où l'on se permette le révoltant et inique abus d'embaucher des hommes, de les tenir sous clef ou derrière des grilles, sans se croire obligé de leur donner du travail ou une indemnité quelconque »*, COUTANT, Du salaire des ouvriers compositeurs, 1861 [35].

(13) Rappelons que la création d'un corps des inspecteurs du travail ne fut effective qu'en 1874.

dès 1851, puis en 1866, des exceptions pour certains types d'industries, dont une phase du procès de travail peut avoir lieu en plein air : soieries ou tanneries par exemple. La circulaire du 24 juin 1851 prévoit des aménagements à la règle des 12 heures *« compte tenu de l'alternation de chômage et d'excessive activité à laquelle ces industries sont assujetties »* [2]. Une brèche est donc ouverte et les dépassements de la durée légale de travail, permettant de rattraper des périodes de chômage lié à des facteurs techniques (froid excessif, pannes de machines, défaut d'approvisionnement, etc...) rapprochent l'échéance du prochain ralentissement (14).

La stratégie patronale est double et contradictoire : d'une part elle repose sur la contraction des périodes de production pour parvenir aux objectifs fixés : prix de revient concurrentiels, délais de fabrication respectant les exigences de la clientèle, ce qui entraîne une augmentation de la période *« naturelle »* de chômage. D'autre part, l'attitude patronale peut consister à faire peser sur un bassin d'emploi, un canton, un département, la menace du chômage que ne manquerait pas de provoquer le respect aveugle de la législation ouvrière : en mai 1859 des industriels (filateurs-mouliniers) de l'Ardèche adressent une plainte au Ministre de l'Agriculture et du Commerce (après leur condamnation à une amende correctionnelle) :

« Les exposants peuvent dire sans se flatter, que leurs usines établies sur tous les points de l'Ardèche en sont la seule richesse et fournissent le seul moyen d'existence de plusieurs milliers d'ouvriers... Aujourd'hui le Ministère public... a requis des condamnations qui ont apporté le trouble et l'inquiétude parmi les filateurs-mouliniers et qui malheureusement ont même déjà provoqué des insubordinations parmi les ouvriers » [2].

Cette contradiction est doublée d'une incompréhension des pratiques du monde ouvrier quand celui-ci cherche à étendre la période de travail. En effet, l'ouvrier devrait, selon la logique patronale (et celle de la majorité des observateurs du siècle dernier), travailler le plus possible durant ces phases de *« presse »* afin d'épargner une partie de son salaire lui permettant *« de se prémunir contre les mauvais jours »* [5]. Or durant ces périodes de suractivité, le monde ouvrier se livre à des pratiques, individuelles dans une première étape (qui correspond grossièrement à la première forme de chômage décrite), collectives ensuite (en liaison avec la deuxième forme de chômage intra-annuel), qui sont interprétées comme relevant soit de l'imprévoyance ouvrière, soit d'un *« mauvais esprit »* (15). Il nous semble tout à fait cohérent qu'à l'intégration, dans l'entreprise, des variations à court terme de l'activité industrielle, corresponde également une endogénéisation des pratiques ouvrières, dans un processus de transformation de pratiques individuelles et externes à l'entreprise (on parle de « résistance ouvrière ») en des pratiques collectives et internes à l'entreprise. La plus usitée de ces pratiques, est celle de coulage. En quoi consiste-t-elle ? (16)

Elle consiste, par exemple lors de l'entrée en stock de matières premières — seul signe pour les ouvriers non informés qu'une commande importante vient d'être passée —, à ralentir le rythme de travail afin de prolonger la période de production (17).

Certains chefs d'entreprise n'hésitent pas à se livrer à des pratiques illégales, comme s'en indigne le préfet de l'Ardèche en 1850 auprès du Ministre de l'Agriculture et du Commerce dans son rapport sur les industries de la soie :

« Les horloges sont avancées ou retardées d'une manière tellement arbitraire que les patrons obtiennent par ce moyen une augmentation de travail d'une heure et quelquefois deux heures ».

En 1859, son successeur déplore la prolongation de ces pratiques :

« Il n'est certes de fraudes qui ne soient commises pour augmenter les journées, tantôt par l'avancement des aiguilles, souvent par l'allongement du balancier des horloges », *mais il reconnait qu'il existe en revanche des périodes de crise et qu'*« inquiéter cette industrie dans ses conditions de production, ce serait la détruire et faire évanouir en même temps une source de richesse et les moyens d'existence de la plus grande partie de la population ».

Dans une lettre que l'inspecteur du travail adresse au sous-préfet de Haute-Loire en 1852, les arguments invoqués par les industriels de la soie se réfèrent à la rigidité des textes sur la durée du travail : « Ils prétendent qu'en ne faisant travailler les enfants que 8 à 12 heures et les autres ouvriers 16 heures, cette inégalité occasionnerait des interruptions dans la fabrication : le chômage d'un dévidage entrainerait le chômage d'autres mécanismes qui doivent fonctionner simultanément, et il en résulterait que le fabricant serait lésé, car il est prouvé que la soie qui reste trop longtemps sur le métier, exposée au contact de l'air perd de sa valeur. Ces objections, Monsieur le sous-préfet me paraissent en partie fondées ».

Sources : Archives Nationales, F^{22} 333, législation du travail 1847-1936, pièces 4 et 6 [2].

Le caractère provocateur que revêt cette pratique n'échappe pas aux industriels comme Denis POULOT, patron en 1870 d'un atelier de mécanique à Paris [34].

Toutefois elle ne présente pas que ce seul caractère, et fournit l'exemple d'une pratique ouvrière relayée par une stratégie ouvrière et syndicale plus élaborée. Le coulage, intégré par le mouvement syndical, prend alors corps dans la revendication pour la réduction de la journée de travail. Voici comment la grève des mégissiers de Graulhet en 1910, reçoit l'appui de Jean JAURÈS dans un discours à la Chambre :

---

(14) Cf. encadré ci-contre.

(15) C'est l'expression utilisée à ce propos par J. ROMAIN dans *Les hommes de bonne volonté,* Flammarion, Paris, 1958.

(16) A. COTTEREAU nous explique qu'il régnait une ambiguïté sur ce mot qui, dans le langage ouvrier, désignait l'étalement (comme un fromage qui coule...) de la période de production. Le patronat était convaincu au contraire qu'il s'agissait de *« couler la boîte »* (France-Culture, Les Chemins de la connaissance, émission du 6 mars 1981).

(17) P. LEROY-BEAULIEU évoque « les limaçons » de la briquetterie anglaise qui, pour le transport des briques, n'utilisent plus que des auges au lieu des brouettes prévues à cet usage, et qui répondent quand leur patron les réprimande : *« on ne nous permet pas de nous échauffer si c'est votre temps que nous dépensons »* avec ce commentaire : *« trop de diligence à l'atelier peut entraîner une amende à la loge »* [24].

« Tandis qu'autrefois avec le travail à la main... le travail était réparti sur presque toute l'année,... depuis que les grands acheteurs ont exigé d'être fournis à certaines dates, l'industrie de Graulhet devient de plus en plus une industrie saisonnière... de telle sorte que pendant 4, 5, 6 et 7 mois le travail est forcené, puis la saison finie, c'est pendant 4, 5 mois un chômage total, épuisant, qui réduit cette population... à vivre, pendant des mois, de secours... Menacés par des chômages annuels toujours plus graves, il leur paraît sage, par une légère diminution de la journée de travail, de prolonger un peu la saison du travail. » [19].

La riposte patronale à cette pratique a consisté à combattre à la fois *« le manque d'énergie dans le travail »* (pratique du coulage ou encore flânerie) et *« le manque d'assiduité au travail »* [23] (pratique de la *« St lundi »* ou absentéisme). Les moyens sont simples. D'une part la chasse aux meneurs. Se débarrasser d'eux c'est rompre du même coup la courroie de transmission des pratiques. C'est la raison pour laquelle il faut *« épurer un peu le personnel ouvrier »* à la suite d'une grève car les meneurs *« poussent leurs camarades à l'insubordination et à la paresse »* [33].

Le chômage intra-annuel peut être l'occasion, en procédant à de nouvelles embauches, de mettre un terme à ces pratiques, d'où l'hostilité fréquente des ouvriers *« de la première heure »* à l'encontre des nouveaux venus, souvent d'origine rurale. Avec la deuxième vague d'exode rural des années 1880, la sous-concurrence ouvrière ne se limite pas à une pression à la baisse sur les salaires.

On assiste d'autre part, à une généralisation des règlements intérieurs. Voici par exemple les extraits de deux articles du règlement intérieur de 1891 des Houillères du Bassin d'Aquitaine :

Art. 3. — *« Tout ouvrier admis au service de la Compagnie s'engage à faire un travail régulier aux conditions établies et aux chantiers qui lui seront désignés suivant sa capacité ».*

Art. 11 — *« Tout ouvrier convaincu d'avoir systématiquement restreint sa production recevra son congé dans un délai de huitaine »* [33].

La multiplication des règlements intérieurs, la prise en main progressive de l'organisation du travail par l'extinction des pratiques ouvrières mais aussi du savoir-faire ouvrier, constituent les premières étapes du développement de l'organisation scientifique du travail, et annoncent l'avènement du contrôle technique du procès de travail.

LES DÉTERMINANTS DE LA VARIATION ANNUELLE DE L'EFFECTIF DANS L'ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL

La variation annuelle de l'effectif est, nous l'avons vu, un des deux éléments constitutifs de la deuxième forme du chomage intra-annuel. L'analyse statistique et l'analyse factorielle (en composantes principales) qui suivent (18), ont été entreprises à partir des données que nous avons relevées dans l'Enquête sur les Salaires et la Durée du Travail organisée par l'Office du Travail entre 1891 et 1892 [29]. Cette enquête, dont le principe essentiel était le respect de l'anonymat des établissements interrogés, avait retenu dans son étude le nombre de salariés et leurs niveaux de salaire par grande catégorie, (contremaîtres, ouvriers, manœuvres, enfants, personnel extérieur), par sexe, et par qualification à l'intérieur de chaque catégorie, mais également les durées du travail (annuelle et journalière) de l'établissement recensé.Parmi les 2 750 établissements qui y figurent, nous n'avons retenu que les plus importants, c'est à dire les 653 entreprises de 200 salariés et plus. C'est la variation annuelle des effectifs (VARI) qui se trouve être la variable au centre de cette étude (19).

$$\text{VARI} = \frac{\text{Effectif mensuel maximum dans l'année} - \text{Effectif mensuel minimum dans l'année}}{\text{Effectif « habituel » indiqué à l'enquêteur par l'industriel}}$$

ANALYSE GÉNÉRALE

Pour l'ensemble des 653 établissements de plus de 200 salariés répartis dans les 15 branches de l'enquête, la variation moyenne de l'effectif dans l'année est de ***20,9 %***; pour un effectif « habituel » de 200 salariés, l'effectif mensuel fluctue donc entre 180 et 220.

La localisation est un premier critère déterminant puisque cette variation qui n'est que de ***19,5 %*** en province s'élève à ***33,7 %*** à Paris. Par ailleurs, en ce qui concerne la province, la variation est maximale d'une part dans les communes de moins de 2 000 habitants (VARI = ***23,1 %***), et d'autre part dans les communes de plus de 100 000 habitants on peut associer — comme on le constate dans l'analyse en composantes principales qui suit —, la forte mobilité de la main-d'œuvre à un taux de salaire ouvrier élevé, c'est à la spécificité de l'implantation rurale de certaines branches qu'il faut attribuer la variation importante de l'effectif pour les communes de moins de 2 000 habitants.

La disparité de la variation annuelle de l'effectif est en effet très diversifiée selon la ***branche*** considérée. Cette variation est importante dans l'industrie alimentaire (63,1 %), le BTP (54,8 %) et le bois (39,4 %). Elle est relativement faible dans la chimie (17,8 %), la métallurgie (16,5 %), le textile (13,0 %) et les mines (12,1 %).

La variation de l'effectif est donc moins affirmée dans les industries caractérisées par une forte intensité capitalistique, et donc par des unités de production de grande taille, la taille constituant une variable déterminante dans l'explication de la fluctuation annuelle.

(18) C'est le logiciel SAS (Statistical Analysis System) qui a été utilisé dans l'analyse statistique générale. L'analyse factorielle en composantes principales a été effectuée grâce à l'interface SAS-ADDAD implantée au CIRCE du CNRS.

(19) Se reporter à l'encadré de la page suivante pour la liste des variables.

$$VARI = \frac{\text{Effectif mensuel maximum dans l'année} - \text{Effectif mensuel minimum dans l'année}}{\text{Effectif « habituel » indiqué à l'enquêteur par l'industriel}}$$

NBTO = *Effectif habituel de l'établissement.*

JMAR = *Nombre de jours d'activité dans l'année.*

RMOH = *Rapport, dans l'établissement, du nombre de manœuvres au nombre des ouvriers.*

TXT = *Pourcentage du personnel rémunéré au temps.*

TXP = *Pourcentage du personnel rémunéré aux pièces.*

WOUH = *Salaire journalier des ouvriers adultes.*

WOUF = *Salaire journalier des ouvrières adultes.*

HWHF = *WOUH / WOUH Hiérarchie de salaire entre hommes et femmes.*

ÉTAT = *Variable discrète prenant la valeur O si l'établissement est privé, 1 si l'établissement est public. (Cette variable est une variable supplémentaire dans l'analyse factorielle).*

Mais avant d'aborder les variables explicatives (qui sont celles qui ont été retenues pour l'analyse en composantes principales), *le statut juridique de l'établissement* est le troisième critère significatif puisque la variation de l'effectif atteint *21,8 %* dans les établissements privés alors qu'il n'est que de *11,7 %* dans les établissements industriels (manufactures de tabacs et allumettes, poudreries et cartoucheries, arsenaux, etc.).

	Public	Privé	Ensemble
Taux de variation de l'effectif	11,7 %	21,8 %	20,9 %
Nombre d'établissements	61	592	653

ANALYSE EN COMPOSANTES PRINCIPALES

L'étude établie à partir des 653 établissements industriels constituant les observations, et de l'ensemble des variables actives définies, permet de mettre en évidence trois directions d'analyse sur lesquelles nous allons successivement nous pencher. *(Graphique ci-dessous).*

(1) ***Une direction « taille »***, très proche du second axe factoriel, définie par l'opposition entre la variable VARI et la variable NBTO (nombre de salariés de l'établissement). La variation annuelle de l'effectif présente en effet une corrélation négative avec la taille de l'établissement industriel, ceci pour l'ensemble des branches (R = -0,16), et plus particulièrement dans le BTP (R = -0,31), la chimie (R = -0,38), le bois (R = -0,39) et surtout dans les industries alimentaires (R = -0,53), confirmant ainsi, d'une part les études récentes sur cette question [1], d'autre part les affirmations des économistes du siècle dernier, liant la régularité du travail à la taille de l'entreprise et à l'utilisation des machines (M. CHEVALIER [9], E. LEVASSEUR [25]).

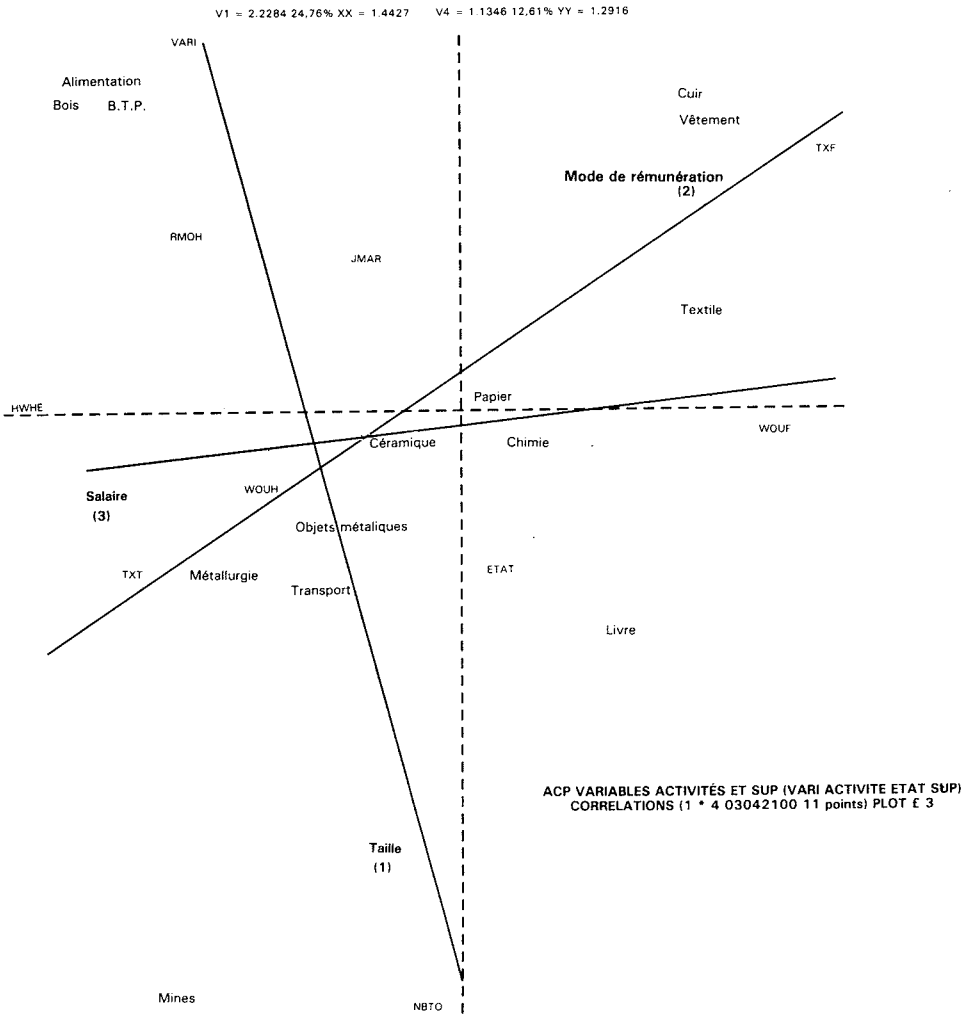

(2) ***Une direction « mode de rémunération » proche de la bissectrice des deux premiers axes factoriels.*** La rémunération au temps (TXT) est corrélée positivement à la variation annuelle d'effectif ($R_{TXT/VARI}$ = 0,19), alors que la rémunération aux pièces (TXP) est un facteur de stabilisation du personnel de l'établissement au niveau de l'ensemble des branches ($R_{TXT/VARI}$ = -0,18), mais surtout dans la chimie (R = -0,33), dans la métallurgie (R = -0,33) et dans l'industrie du bois (R = -0,49).

(3) ***Une direction « niveau des salaires et hiérarchie salariale hommes / femmes, proche du premier axe factoriel ».***

Pour l'ensemble des établissements, on peut observer un lien étroit entre la hiérarchie des salaires moyens entre ouvriers et ouvrières (20) et la variation de l'effectif annuel. Plus précisément on constate qu'une forte variation de l'effectif est associée à un salaire élevé pour les ouvriers (WOUH) et à un faible salaire pour les ouvrières (WOUF), avec respectivement ($R_{WOUH/VARI}$ = 0,14) et ($R_{WOUF/VARI}$ = -0,12). Cette variations des effectifs serait donc le signe d'une mobilité pour les hommes (celle que l'on constatait plus haut dans la distinction province-région parisienne), et traduirait une situation de précarité pour les ouvrières.

Pour les ouvriers la forte corrélation entre niveau de salaire et mobilité est particulièrement nette dans le bâtiment (R = 0,33), l'alimentation (R = 0,34), la métallurgie (R = 0,40) et le cuir (R = 0,44).

Pour les ouvrières cette corrélation entre niveau de salaire et précarité s'observe surtout dans le textile (R = -0,13), l'alimentation (R = -0,14),la céramique (R = -0,17) et la chimie (R = -0,30).

Dans le même ordre d'idées on peut remarquer une corrélation positive entre la variation de l'effectif et le rapport de l'effectif des manœuvres à celui des ouvriers dans l'établissement (RMOH), et plus particulièrement dans l'industrie du papier (R = 0,42), l'industrie du bois (R = 0,48) et la métallurgie (R = 0,78), ce qui confirme, pour la fin du siècle, la persistance d'un lien étroit entre la pratique de la double activité et l'absence de qualification, caractéristique déjà relevée pour le cas des États-Unis (21).

Il nous paraît très utile, afin d'illustrer — et aussi de relativiser — les grandes lignes que nous venons de tracer, d'entrer dans le détail de l'analyse factorielle par branche, en projetant les observations (c'est à dire les établissements) de quelques branches.

ANALYSE FACTORIELLE DÉTAILLÉE

L'exemple très particulier de l'activité « sucreries » dans la branche de l'alimentation permet de mettre en lumière le problème du choix alternatif tel qu'il se pose pour l'industriel entre d'une part, un chômage intra-annuel de la première forme, caractérisé par la fermeture de l'établissement une partie de l'année, ce qui correspond alors à un nombre de jours de marche (JMAR) faible et un taux de variation de l'effectif (VARI) également réduit, et d'autre part une extension de l'activité dans l'année, associée à une diversification de l'activité (distillerie par exemple). Dans ce cas l'accroissement de la durée annuelle s'accompagne d'une variation plus importante de l'effectif. Ceci illustre parfaitement comment peut s'opérer le passage du chômage intra-annuel I au chômage intra-annuel II. La forte corrélation entre JMAR et VARI (R = 0,88) donne à cette activité précise un caractère d'exemplarité. On constate sur le graphique de l'analyse reproduit à la page suivante, que les établissements des Ardennes (300, 301 et 303), sont dans le premier schéma — la durée de l'activité varie entre 74 et 96 jours — tandis que les établissements du Pas-de-Calais (299) de l'Eure-et-Loir (309) et du Loiret (310) connaissent une activité de 320 jours par an. Il est fort probable que les usages locaux guident largement le choix de l'industriel en ce domaine.

Il est facile de comprendre que le même phénomène se reproduise dans l'industrie du bâtiment ($R_{JMAR/VARI}$ = 0,55), l'industrie du cuir dans laquelle la mégisserie et la tannerie par exemple sont soumises au niveau des rivières ($R_{JMAR/VARI}$ = 0,21) à l'industrie du vêtement caractérisé par la saisonnalité d'une part (22) et par le phénomène de mode d'autre part ($R_{JMAR/VARI}$ = 0,29) mais quelle explication avancer pour la chimie (R = 0,39) ou la métallurgie (R = 0,48) ? Sans doute en reprenant l'hypothèse que nous formulions plus haut à savoir que l'extension de la période d'activité s'était vraisemblablement accompagnée d'un « jeu » sur la variation annuelle de l'activité dans la gestion patronale de la main-d'œuvre. Nous pouvons à ce titre constater que la corrélation entre VARI et JMAR est négative d'une part pour les industries relevant du secteur public (R = -0,24), d'autre part pour le Livre (R = -0,34) caractérisé, lors de cette période, par un taux de syndicalisation largement supérieur à la moyenne nationale, et par des pratiques spécifiques en matière d'embauche, de défense de l'emploi et d'indemnisation du chômage par la puissante Fédération du Livre.

A ce titre, les deux groupes distincts d'établissements dans l'industrie chimique (graphique suivant) renforcent cette dualité :

On peut distinguer, d'une part, un secteur public très homogène — pour lequel on notera que la dualité habituelle Province / Paris ne joue plus ni en termes de niveau de salaire ni en termes de variation d'effectifs —, caractérisé par une très faible variation d'effectifs, un salaire féminin largement supérieur à la moyenne de la branche (WOUF), et un très fort taux de rémunération aux pièces (TXP = 90 %), et d'autre part un secteur privé où le salaire des ouvrières est faible, la hiérarchie de salaires hommes / femmes plus élevée (HWHF) — dichotomie que l'on retrouve moins affirmée cependant pour l'ensemble des branches —, et une variation des effectifs très importante. Ce secteur se caractérise par des activités souvent insalubres (boyauderies, gélatines, colles) parfois toxiques et dangereuses où les maladies et les accidents du travail sont fréquents (acides, engrais, colorants, etc.) (23).

---

(20) Le salaire moyen ouvrier est de 4,25 F / jour pour les hommes et de 2,15 F pour les femmes.

(21) *« The common laborer could work and did work wherever his physical strengh was required... often farm labourers... and industrial ones were interchangeable. »* A. GRAZIOSI [17].

(22) Phénomène très bien observé par Émile Zola dans Le Bonheur des Dames (Voir Annexe I).

V1 = 2.2284 24.76% XX = 11.8342
V4 = 1.1346 12.61% YY = 11.2610

ANALYSE DES COMPOSANTES PRINCIPALES PAR BRANCHES
CORRELATIONS (1 * 4 60042100 36 points) PLOT = 3 — ALIMENTATION

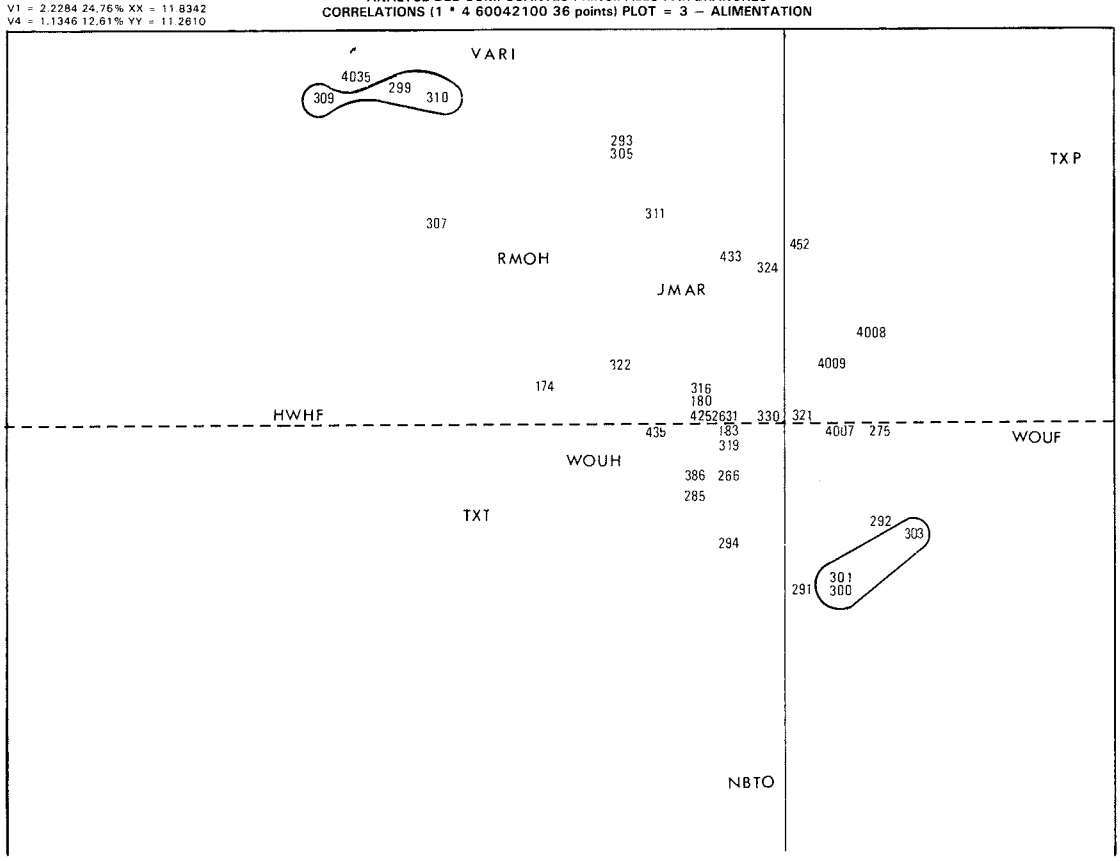

V1 = 2.2284 24.76% XX = 11.8342
V4 = 1.1346 12.61% YY = 11.2610

ANALYSE DES COMPOSANTES PRINCIPALES PAR BRANCHES
CORRELATIONS (1 * 4 60042100 61 points) PLOT = 3 — CHIMIE

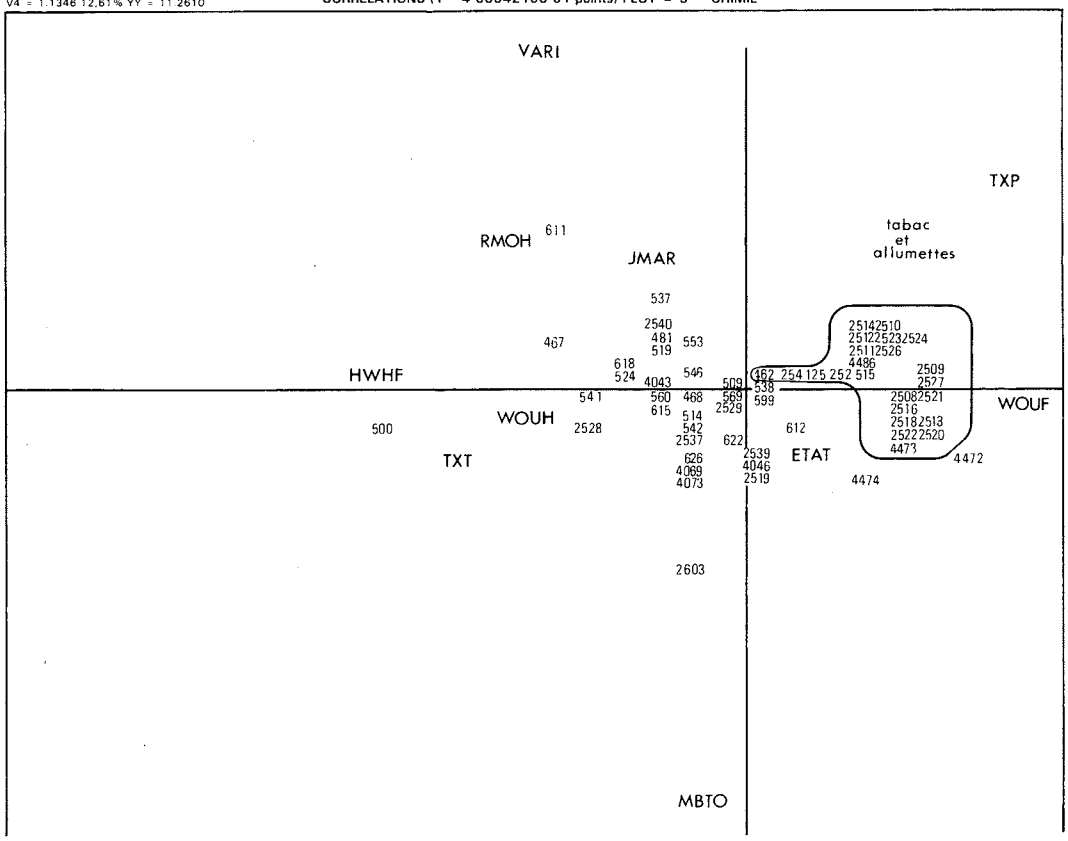

Le Livre est une branche qui illustre l'association d'une variation annuelle des effectifs relativement importante (VARI = 21,6 %) et d'un salaire ouvrier élevé : dans deux des établissements parisiens (4090 et 4467), le salaire journalier est de 10,00 F, soit un tiers de plus que le salaire moyen d'un contremaître. On peut noter en revanche la faiblesse des salaires ouvriers dans l'imprimerie de Nancy (721 ; 3,80 F) celle de Lille (713 ; 2,80 F) ou celle de Lyon (738 ; 3,70 F), (graphique p. 36).

Enfin la projection de l'ensemble des branches (graphique de la page 31) nous permet de confirmer la filiation entre les deux formes de chômage intra-annuel puisque les branches caractérisées par une forte variation d'effectifs (BTP, alimentation et industrie du bois) sont les industries traditionnellement « saisonnières ».

Cette analyse statistique peut elle constituer l'ébauche d'un modèle de la fluctuation de la main-d'œuvre ? Il nous faut à ce sujet considérer deux comportements patronaux polaires en matière de gestion de la main-d'œuvre dans la grande entreprise. Nous nous garderons bien cependant de les considérer comme uniques :

Un premier comportement peut consister à maintenir la main-d'œuvre à l'abri de toute embauche concurrentielle et surtout de l'influence considérée comme néfaste du syndicalisme ; cette politique suppose la prise en charge complète de la vie de travail et de la vie hors travail du ménage ouvrier (économats, jardins ouvriers, etc.) : c'est le paternalisme des mines, des grandes forges ou du textile décrit par F. PICQUE DE BRY [33].

Un deuxième comportement consiste à essaimer la main-d'œuvre par le biais du Sweating system (appelé en France « Le travail à l'entreprise »), en chargeant les intermédiaires — les tâcherons, souvent d'anciens ouvriers — de régler les conflits : malfaçons, diminution du prix convenu, etc. en transférant, hors de l'entreprise, le coût social de la main-d'œuvre. L'enquête sur le Travail à Domicile lancée par l'Office du Travail entre 1904 et 1908 fait état des arguments invoqués par les 90 entrepreneurs consultés, dans leur justification du recours au travail à domicile. Les avantages multiples par rapport au travail en atelier sont énumérés par les industriels :

- « Frais généraux réduits au minimum dans les moments de ralentissement industriels ».
- « Pas de capitaux immobilisés en matériel ».
- « Ouvrières payées moins cher que les ouvrières d'atelier ».
- « Comptabilité simplifiée ».
- « Pas d'ennui à cause de la discipline ou de l'organisation, des grèves et des lois de protection ouvrière ».
- « Cela permet de constituer un noyau d'ouvrières dont on se sert sans en avoir la charge, et de maintenir et de faire varier sans difficultés l'importance de la main-d'œuvre nécessaire » [31].

Cette dernière remarque met en lumière la réalité du travail temporaire à la fin du XIXe siècle. La comptabilisation du *personnel extérieur* à l'entreprise dans l'Enquête de l'Office du Travail de 1891, est très révélatrice de cette situation, comme dans l'industrie textile (confection) et dans les industries agricoles et alimentaires (conserveries notamment).

LA CRISE : LIMITES DU CHÔMAGE INTRA-ANNUEL COMME COMPOSANTE DE LA FLEXIBILITÉ

Nous avons pu observer le rôle régulateur joué par le chômage intra-annuel dans les variations à court terme de l'activité économique. En situation de crise profonde, tel est le cas en 1847-1848, cet exutoire est insuffisant pour absorber le choc brutal et durable de la crise. La chute de l'activité est alors accompagnée d'une diminution presque proportionnelle du volume de l'emploi, comme on peut le constater sur le croquis de la page suivante.

Une étude de la crise des années 1882-1887 permet de constater la même incapacité qu'en 1848 à endiguer les brutales variations de l'activité économique qui se traduisent par une poussée très sensible et durable du chômage. Cette crise mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

En effet, si la prolongation de la crise actuelle conduit à interroger l'histoire, assez curieusement, les analyses rétrospectives interrompent le plus souvent leurs recherches à la crise des années 1930. Or, la grande dépression qui s'ouvre en Europe avec la crise de 1873 et qui se prolonge jusqu'en 1895 environ, présente beaucoup plus d'analogie que la précédente avec la crise que nous connaissons depuis 1974 (24) :

- Révolutions technologiques nombreuses et développement de nouvelles sources d'énergie (électricité, pétrole et gaz naturel).
- Effondrement définitif de certains secteurs d'activité : soierie lyonnaise ou passementerie stéphanoise par exemple [21].
- Concentration géographique du chômage en des régions déterminées, en particulier les régions minières et celles du premier essor de la métallurgie [32].
- Coup d'arrêt donné à la progression du salaire réel, comme le montrent les travaux de J. SINGER-KEREL [38].

---

(23) *« Dans la ville on l'appelait le Chimique. Tout jeune il était parti « dans les villes » où il avait trouvé à s'embaucher dans une fabrique de traitement de produits phosphorés. Le garçon y avait gagné de bonnes journées, mais s'y était peu à peu empoisonné... Revenu au pays il était devenu inapte à tout travail »* A. SYLVERE, Toinou. Le cri d'un enfant auvergnat, Plon, Collection Terres Humaines, 1980, p. 209.

(24) Ce que R. BOYER suggère également dans son ouvrage *Capitalismes fin de siècle* [4].

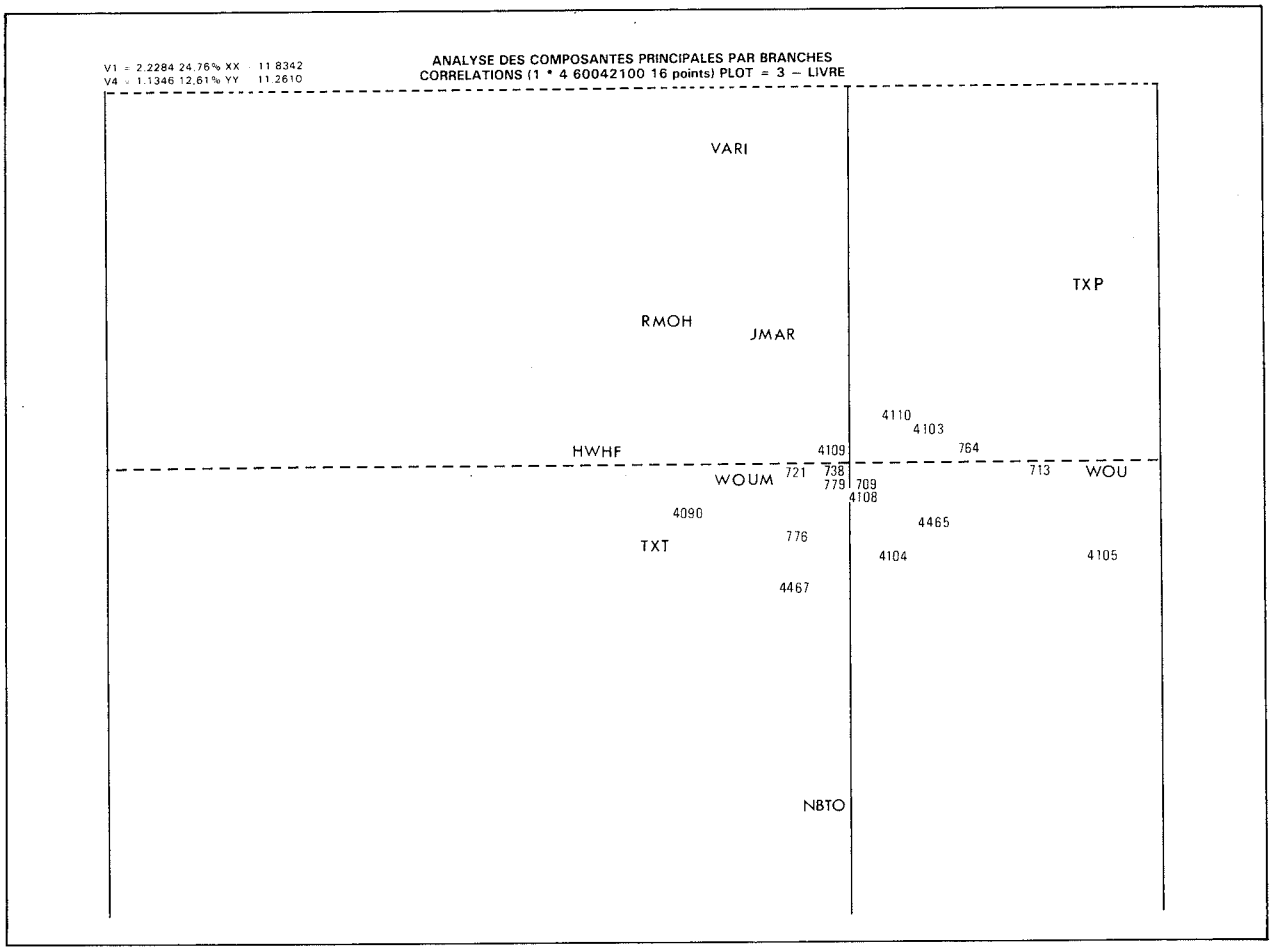

Enfin, si l'on se réfère aux travaux de J. LESCURE, on constate qu'« *au total de 1873 à 1894, le nombre des années de dépression l'emporte sur celui des années d'essor, et les années de prospérité ne révèlent, au moins en Europe, qu'une prospérité très relative* » [22]. Le durcissement de la crise au cours des années 1882-1886 incite les pouvoirs publics à organiser en février 1882 l'« Enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture » (25). Le dépouillement des procès-verbaux dressés pour Paris, nous ont permis de constater, d'après les témoignages des syndicats ouvriers et patronaux et la terminologie utilisée : « salaire normal », « salaire en temps de chômage », trois types de flexibilité :

- Une, concernant le niveau de salaire.
- L'autre ayant trait au volume de l'emploi.
- La dernière portant sur la durée de la journée de travail.

J. NERE, dans son analyse de la crise des années 1882-1886, dresse un tableau des variantes emploi-salaire dans la stratégie de crise du patronat. Il résume trois attitudes possibles [28] :

1) Renvoi d'une partie du personnel et baisse du taux de salaire.

2) Baisse des salaires et maintien de l'effectif.

3) Réduction du personnel comme conséquence de la résistance du salaire à la baisse.

Nous retrouvons ces trois schémas dans les tableaux ci-après (p. 38), extraits des procès-verbaux de l'Enquête citée.

Or comme en 1847-1848, outre la stratégie de crise mise en œuvre par le patronat, ces tableaux révèlent l'incapacité du monde industriel à enrayer par les moyens habituels (chômage intra-annuel) les variations de l'activité : les tentatives de recours à des flexibilités « tous azimuts » en témoignent.

Bien qu'il soit impossible de connaître avec exactitude la réalité de cette crise en termes d'emploi (26), l'ampleur du mouvement organisé à Lyon, puis à Paris, par l'« Association des sans-travail », en automne 1883, de même que des chiffres épars cités dans quelques publications nous donnent quelques indications : à Lille 35 % des ouvriers chaudronniers perdent leur emploi entre janvier 1883 et février 1886 ; à Paris, l'industrie du bâtiment a perdu 32 % de son effectif habituel dès la fin de l'année 1884 [28].

(25) Plus connue sous le nom d'enquête Spuller ; il s'agit des procès-verbaux de la commission chargée de faire une enquête sur la situation des ouvriers de l'industrie et de l'agriculture en France et de présenter un premier rapport sur la crise industrielle à Paris, J.O., 1884.

(26) En effet, l'envoi régulier par les Préfets des états trimestriels concernant l'activité économique, au ministre de l'Industrie et du Commerce, tomba en désuétude vers 1882 (cf. Y. LEQUIN [21]).

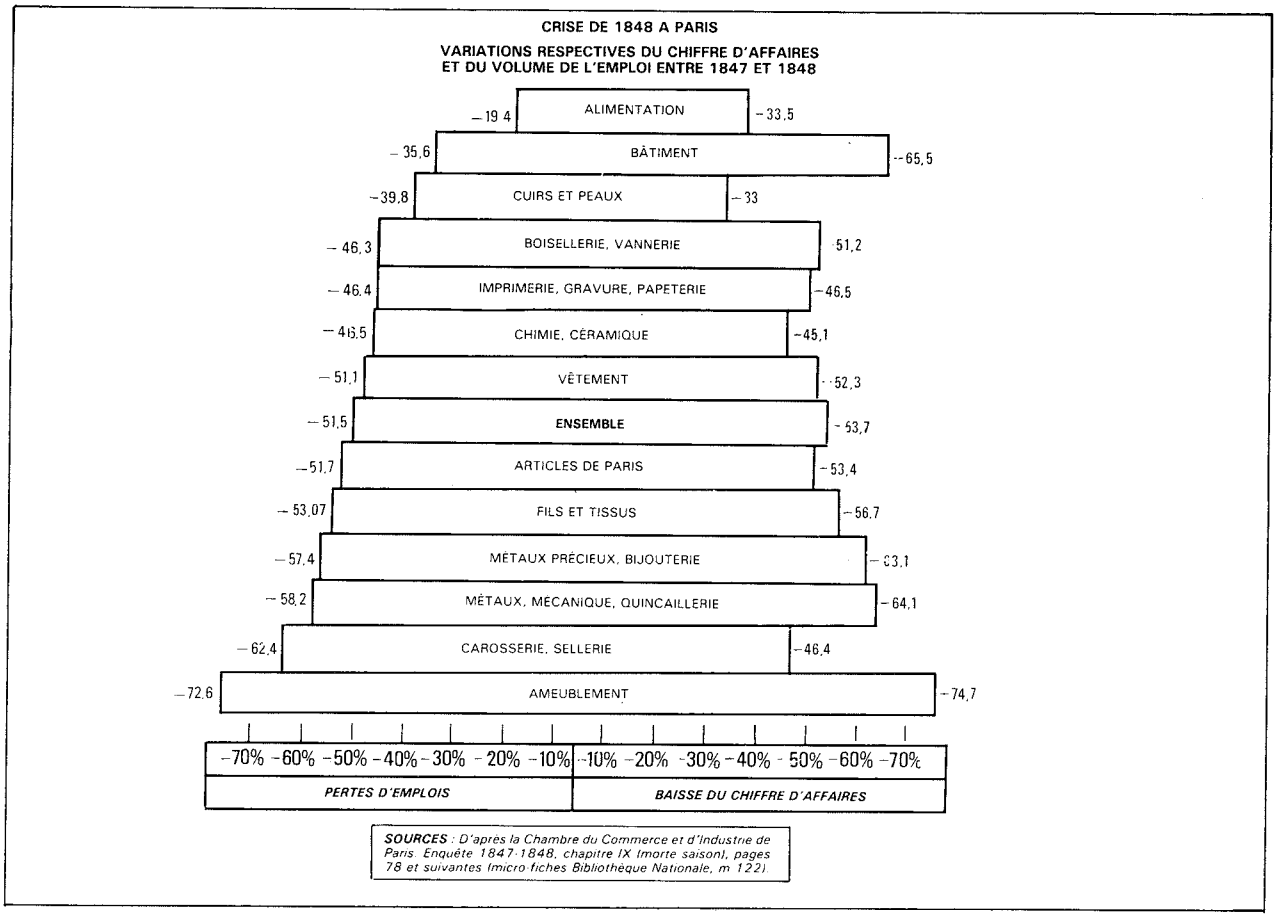

En revanche, lors de crises passagères et de faible intensité, comme celles de 1904 et 1908 par exemple, le chômage intra-annuel peut jouer le rôle régulateur que nous avons observé. Toutefois, en ce qui concerne les industries reposant sur de fortes immobilisations, on constate que cette régulation n'opère pas. Ainsi, le graphique de la page 39 en haut, nous montre l'impact des crises de 1904 et 1908 sur le volume de l'emploi des branches de la métallurgie et du textile, qui se trouvaient parmi les industries de notre analyse connaissant un taux de variation des effectifs (VARI) faible (respectivement 16,5 % et 13 %). En revanche, on constate sur le graphique de la page 39 en bas, que ces deux crises n'ont que peu ou pas d'incidence sur le volume de l'emploi des branches traditionnellement saisonnières comme le BTP, ou des branches connaissant une mobilité importante d'ouvriers à salaire élevé, ici l'industrie du livre. Ces deux branches enregistraient dans notre analyse des variations annuelles d'effectifs supérieures à la moyenne : 21,6 % pour le livre et 54,8 % pour le BTP.

*
* *

Le chômage intra-annuel, comme composante de la flexibilité, connaît donc deux limites :

Une limite d'ordre conjoncturel puisqu'il ne peut opérer qu'en situation de croissance, à la rigueur en situation de crise passagère, en aucun cas lors d'une crise profonde.

Une limite d'ordre structurel dans la mesure où il ne concerne plus la grande industrie à la fin du XIXe siècle, car se développent des exigences nouvelles de régulation du travail liées à l'accumulation du capital dans des entreprises caractérisées, nous l'avons vu, par une forte intensité capitalistique. Cette exigence s'exprime en termes :

- De rigidité due à la fixité des équipements (notion de seuil de rentabilité).
- De prévisibilité à plus long terme.
- De régularité dans l'approvisionnement et le stockage (les ruptures de stocks entraînent des coûts de chômage technique, la surestimation des stocks à l'inverse occasionnant des coûts liés à l'espace inutilisé et à la dégradation éventuelle des matières premières).

La description de ce phénomène et surtout de son extinction progressive dans la deuxième forme que nous avons décrite (chômage intra-annuel II) nous a permis d'avancer une explication d'une tendance à la rigidité pour certains secteurs spécifiques : sidérurgie, textile qui sont ceux pour lesquels R. BOYER relève une tendance au déclin de nos jours [3]. Ces mêmes secteurs se sont caractérisés, dès la fin du XIXe siècle, par l'élaboration d'un rapport salarial plus stable dont certains éléments sont directement à l'origine des difficultés de reconversion (nous pensons surtout aux cités ouvrières), ce qui renforce la relation établie entre les transformations de l'appareil de production et l'organisation du travail. Or, l'observation de ce nouveau rapport salarial nous permet d'entrevoir l'objet d'un consensus social en développement qui porte sur la régularité de l'activité.

SYNDICATS	OUVRIERS INOCCUPÉS	SALAIRE NORMAL	SALAIRE EN TEMPS DE CHOMAGE	OBSERVATIONS DES SYNDICALISTES
1) **Syndicats ouvriers**				
Charpentiers	3 500 inoccupés sur 5 000	90 c./heure	80 c.	*« Le patrons profitent de la crise pour faire passer le salaire à 80 c. »*
Scieurs en long	350 inoccupés sur 950	83 c./heure	60 à 70 c.	*« Instabilité des chantiers : 1 jour, 1 semaine ou 1 an d'embauche... »*
Ouvriers tailleurs de pierre	6 000 sur 18 000 ont quitté Paris, 2 000 sur 12 000 travaillent	85 c./heure	60, 70, 80 c. jamais 85 c.	*« Il y a 77 jours que je ne travaille plus ».*
Ouvriers porcelainiers	Réduction de 533 à 269 ouvriers	65 c./heure	idem, mais diminution des heures	*« Réduction de 11 h à 7 h de travail par jour ».*
Ouvriers carreleurs	60 % de chômage	80 c. à 1 F/h.	Refus de baisse → 60 % de chômeurs	*« On a préféré le chômage à la baisse du salaire ». « Travail au rabais des étrangers ».*
Ouvriers fondeurs	Réduction de 1 600 à 960, puis à 640	6,50 F/jour	6 F/jour	—
Syndicat de colleurs de papier peint	150 occupés sur 450 membres	8,50 F à 9 F/ jour	2,50 F à 3 F/ jour (travail à la tâche)	*« Plus que 4 ou 5 jours de travail dans une quinzaine ».*
Ouvriers marbriers	300 chômeurs sur 1 000	80 c./heure	idem mais réduction du temps de travail	*« 8 heures de travail/jour au lieu de 10 heures ».*
Syndicats des peintres en bâtiment	3 à 4 000 chômeurs sur 10 000	75 à 80 c./heure	60, 65, 70 c. acceptés par les nouveaux	
Syndicat des ouvriers du papier peint	300 occupés sur 370	6,50 F/jour	6,50 F/jour	*« Le syndicat a demandé un partage du travail avec les chômeurs : refus, patronal → le syndicat donne 2 F/jour au chômeur si son chômage est légal, 4 F s'il a refusé un salaire trop faible... »*
2) **Syndicats patronaux**				
Syndicat des patrons charpentiers	*« Le chômage n'est pas anormal »*	80 c./heure	80 c./heure	
Patrons entrepreneurs, sonneries électricité	300 ouvriers sur 400 travaillent	7 à 8 F/jour	7 à 8 F/jour (bons ouvriers)	*« Nous ne congédions que les mauvais ouvriers ».*
Entrepreneurs de fumisterie		7 F/j.	7 F/jour	
Syndicat des imprimeurs typographes	Le 1/3 du personnel fait des 1/2 journées	8 F/j.		*« Nous ne comprenons pas bien la portée de cette question : quand il y a chômage de l'ouvrier, il y a cessation de salaire... »*

TAUX DE CHÔMAGE DANS LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DE LA MÉTALLURGIE
DE 1903 A 1913

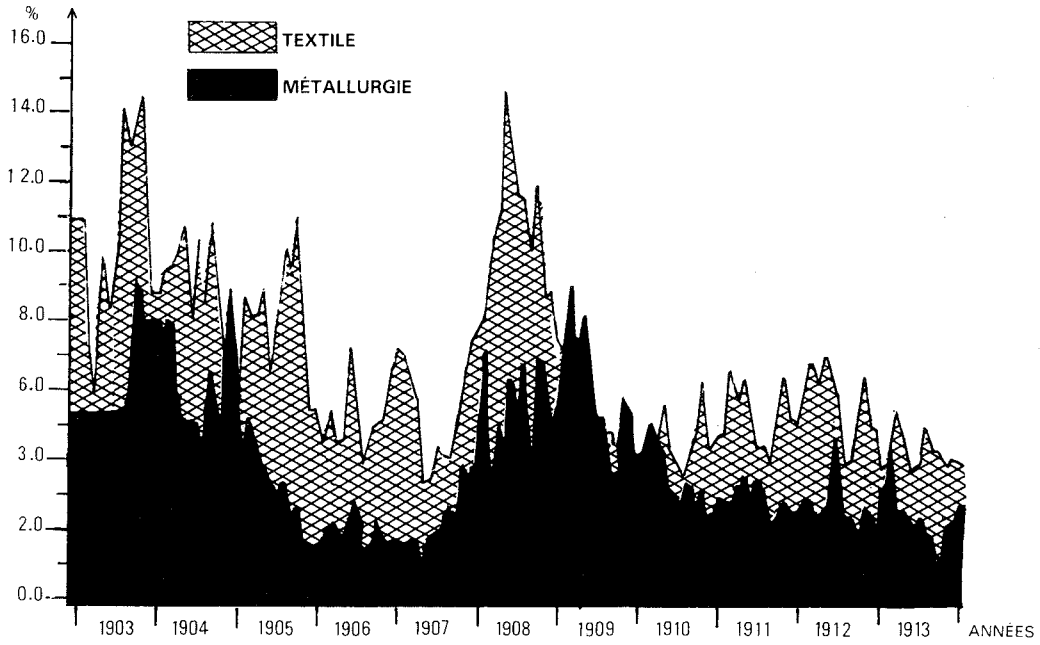

DONNÉES SYNDICALES

TAUX DE CHÔMAGE DANS LES INDUSTRIES DU LIVRE ET DU BÂTIMENT
DE 1903 A 1913

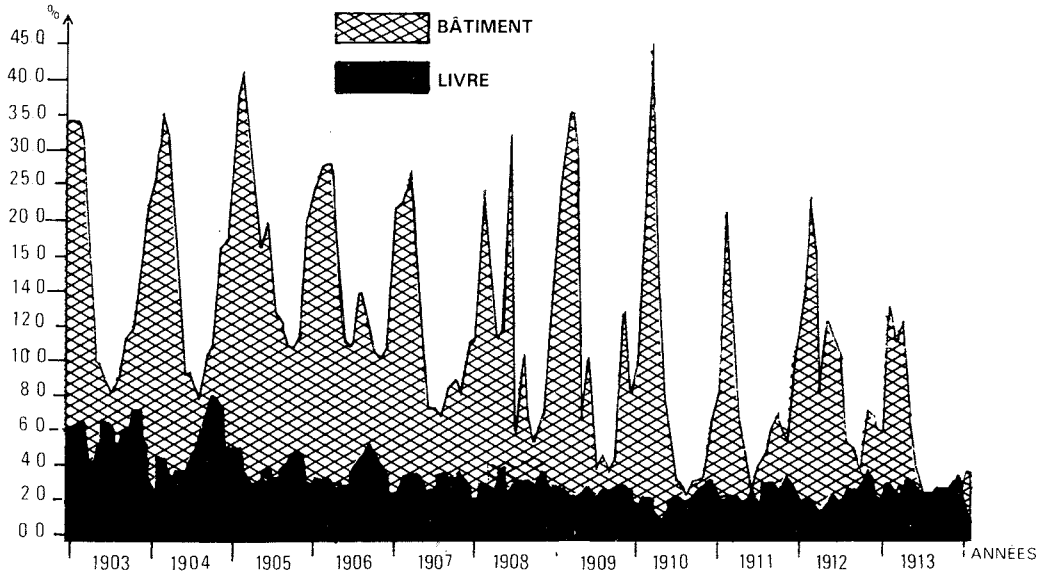

DONNÉES SYNDICALES

***SOURCES** : Bulletins mensuels de l'Office du travail (du Ministère du Travail à partir de 1913) : Relevés mensuels du chômage adressés par les syndicats à l'Office du Travail entre le 15 juin 1894 et le 15 juillet 1914. Seules les données détaillées postérieures à 1902 ont été conservées, ce qui nous a permis de reconstituer les séries sectorielles à partir de 1903.*

Régularité de l'activité d'entreprise pour les uns, relevant des exigences nouvelles de la grande entreprise, liées à l'accumulation du capital, en termes de régulation du travail.

Régularité de l'activité salariée pour les autres ; à ce titre, la pratique ouvrière du coulage et la revendication de la réduction de la journée de travail tendent vers cet objectif. Le statut de salarié dans la grande entreprise de la fin du XIXe siècle est bien analysé dans l'Enquête de 1891 comme « le renoncement » à un mode de fonctionnement antérieur : la perte d'une forme de « liberté ouvrière » est le prix à payer en échange d'un « travail plus régulier » [29]. Cette situation passe en outre par le renoncement à une identité et c'est un sentiment général de déqualification qui domine dans le monde ouvrier à la fin du siècle [21].

La convergence de ces deux régularités constitue l'un des schémas remis en cause aujourd'hui par la constatation de rigidités. Si le lien de causalité entre régularité et rigidité appelle dans un certain discours le retour à un marché de l'emploi plus flexible, la référence au XIXe siècle doit être prudemment avancée.

Enfin, parce que cette approche historique de la flexibilité trouve une partie de sa justification par référence à l'antériorité fréquemment évoquée (âge d'or, Belle Époque,...), on est en droit de se demander si ***l'annualisation de la durée du travail*** qui est l'un des objets de l'enjeu actuel, ne constituerait pas une réminiscence patronale assez floue du type particulier de flexibilité que nous venons de décrire.

ANNEXE

« Quand la morte-saison d'été fut venue, un vent de panique souffla au Bonheur des Dames. C'était le coup de terreur des congés, les renvois en masse dont la direction balayait le magasin, vide des clientes pendant les chaleurs de juillet et d'août.

Mouret, chaque matin, lorsqu'il faisait avec Bourdoncle son inspection, prenait à part les chefs de comptoir, qu'il avait poussés, l'hiver, pour que la vente ne souffrit pas à engager plus de vendeurs qu'il ne leur en fallait, quitte à écrémer ensuite leur personnel. Il s'agissait maintenant de diminuer les frais, en rendant au pavé un bon tiers des commis, les faibles qui se laissaient manger par les forts.

— Voyons, disait-il, vous en avez là-dedans qui ne font pas votre affaire... On ne peut les garder pourtant à rester ainsi, les mains ballantes.

Et si le chef de comptoir hésitait, ne sachant lesquels sacrifier :

— Arrangez-vous, six vendeurs doivent vous suffire... Vous en reprendrez en octobre, il en traîne assez dans les rues !

D'ailleurs Bourdoncle se chargeait des exécutions. Il avait, de ses lèvres minces, un terrible : « Passez à la caisse ! » qui tombait comme un coup de hache. Tout lui devenait prétexte pour déblayer le plancher. Il inventait des méfaits, il spéculait sur les plus légères négligences. « Vous étiez assis, monsieur : passez à la caisse ! — Vous répondez, je crois : passez à la caisse ! — Vos souliers ne sont pas cirés : passez à la caisse ! ». Et les braves eux-mêmes tremblaient, devant le massacre qu'il laissait derrière lui. Puis la mécanique ne fonctionnant pas assez vite, il avait imaginé un traquenard, où, en quelques jours, il étranglait sans fatigue le nombre de vendeurs condamnés d'avance. Dès huit heures, il se tenait debout sous la porte, sa montre à la main ; et, à trois minutes de retard, l'implacable : « Passez à la caisse ! » hachait les jeunes gens essouflés. C'était de la besogne vivement et proprement faite.

— Vous avez une sale figure, vous ! finit-il par dire un jour à un pauvre diable dont le nez de travers l'agaçait. Passez à la caisse !

Les protégés obtenaient quinze jours de vacances, qu'on ne leur payait pas, ce qui était une façon plus humaine de diminuer les frais. Du reste, les vendeurs acceptaient leur situation précaire, sous le fouet de la nécessité et de l'habitude. Depuis leur débarquement à Paris, ils roulaient sur la place, ils commençaient leur apprentissage à droite, le finissaient à gauche, étaient renvoyés ou s'en allaient d'eux-mêmes, tout d'un coup, au hasard de l'intérêt. L'usine chômait, on supprimait le pain aux ouvriers ; et cela passait dans le branle indifférent de la machine, le rouage inutile était tranquillement jeté de côté, ainsi qu'une roue de fer, à laquelle on ne garde aucune reconnaissance des services rendus. Tant pis pour ceux qui ne savaient pas se tailler leur part ! »

Émile ZOLA, Au Bonheur des Dames.

BIBLIOGRAPHIE

[1] M. AGNES, B. CART, B. DELMAS, F. STANKIEWICZ : « Schémas de flexibilité et coûts d'ajustement : le cas des entreprises soumises à de fortes variations d'activité. » Communication aux IXe Journées C.N.R.S. d'Économie du Travail, *Les stratégies d'entreprise et leurs politiques de l'emploi*, Université de Lille, 10-11 mars 1987.

[2] ARCHIVES NATIONALES : F^{22} 333 à 335, Législation du Travail, 1847-1936.

[3] R. BOYER : Les transformations du rapport salarial en Europe depuis une décennie / Convergences et spécificités nationales / Formes et effets de la flexibilisation / Quelques éléments de synthèse, Août 1984.

[4] R. BOYER :« « Capitalisme fin de siècle », PUF, Collection *L'économie en liberté*, Paris, 1986.

[5] M. BRIAUNE : « Des crises commerciales, de leurs causes et de leurs remèdes », 1840, B. FRANKLIN reprinted, New York, 1971.

[6] L. CAHEN : « Évolution de la population active en France depuis cent ans d'après les dénombrements quinquennaux. », I.N.S.E.E., *Études et Conjoncture*, mai-juin 1953.

[7] F. CARON : « Histoire économique et sociale de la France, XIXe-XXe siècles », *Armand COLIN*, Paris, 1981.

[8] CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS, Enquête 1847-48, Chapitre IX : Morte-saison, micro-fiche B.N. m. 122.

[9] M. CHEVALIER : Cours d'Économie Politique fait au Collège de France, Tome I, Année 1841-42, *CAPELLE*, Paris, 1842.

[10] A. C. DECOUFLE : « Les modes de formation. historique des politiques de l'emploi en France », communication aux journées d'études : *Structures du marché du travail et politiques de l'emploi*, Paris, 3 et 4 octobre 1985.

[11] F. EWALD : « L'État Providence », *ÉDITIONS GRASSET*, Paris, 1986.

[12] C. FOHLEN : « Qu'est-ce que la révolution industrielle ? », *R. LAFFONT*, Paris, 1971.

[13] J. FREYSSINET : « La déstabilisation des formes d'emploi : stratégies patronales et stratégies syndicales », *Critiques de l'Économie Politique*, n° 23-24, avril-sept. 1983.

[14] L. GAILLARD : « La vie quotidienne des ouvriers provençaux au XIXe siècle », *HACHETTE*, Paris, 1981.

[15] F. GAUDU : « Politique de l'emploi et politique du droit », Communication aux Journées d'études organisées par l'ANPE, le Commissariat Général du Plan et la Délégation à l'Emploi : *Structures du marché du travail et politiques d'emploi*, Paris, 3 et 4 octobre 1985.

[16] J.F. GERME et F. MICHON : « Stratégies des entreprises et formes particulières d'emploi », Contrat CORDES, Juin 1980, S.E.T. Université de Paris I.

[17] A. GRAZIOSI : « Common laborers, unskilled workers : 1880-1915 », *Labor History*, Fall 1981, vol. 22. number 4.

[18] M. HALBWACHS : « La classe ouvrière et les niveaux de vie », *Félix ALCAN*, Paris, 1910.

[19] J.O. : Interpellation de J. JAURÈS concernant la grève de Graulhet, Chambre des Députés, 2e séance du 17 janvier 1910.

[20] E. JOUSSET : « Influence des machines sur la classe ouvrière », *DELMAS*, Bordeaux, 1903.

[21] Y. LEQUIN : « Les ouvriers de la région lyonnaise 1848-1914 », 2 volumes, *PRESSES UNIVERSITAIRES DE LYON*, 1977.

[22] J. LESCURE : « Des crises générales et périodiques de surproduction », *ÉDITIONS DOMAT-MONTCHRESTIEN* (5e éd.), Paris, 1938.

[23] P. LEROY-BEAULIEU : « De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières », *GUILLAUMIN*, Paris, 1868.

[24] P. LEROY-BEAULIEU : « La question ouvrière au XIXe siècle », Bib. Charpentier, *Eugène FASQUELLE* éd., Paris, 1899.

[25] E. LEVASSEUR : « Salariat et salaires », Chap. II : La machine et l'ouvrier, *O. DOUIN & fils*, Paris, 1909.

[26] J. LUCIANI : « Le chomage périodique dans l'Enquête Industrielle de 1861-1865 », *Mémoire de D.E.A., Université de Paris I, 1980.*

[27] J. LUCIANI : « Le chomage au XIXe siècle en France », *Thèse de Doctorat en Économie des Ressources Humaines, Université Paris I, 1985.*

[28] J. NERE : « La crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste », *Thèse principale pour le Doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 1959* [W 1959 7 (1-2) *Bib. Sorb.*).

[29] OFFICE DU TRAVAIL : « Salaires et Durée du Travail dans l'Industrie Française », IV tomes, *IMPRIMERIE NATIONALE,* 1893-1897, Paris.

[30] OFFICE DU TRAVAIL (Bulletins mensuels de l') : 15 juin 1894 au 15 juillet 1914, Berger Levrault, *Armand COLIN éditeur,* 1894-1914.

[31] OFFICE DU TRAVAIL, Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale : Enquête sur le travail à domicile dans l'Industrie de la Lingerie, 5 tomes, *IMPRIMERIE NATIONALE,* Paris 1911. [A.N. : AD XIX W 15).

[32] M. PERROT : « Les ouvriers en grève », 1871-1890, 2 tomes, *MOUTON & CIE,* Paris, 1974.

[33] F. PICQUE de BRY : « Le paternalisme dans l'opinion des industriels français au XIXe siècle », 3 volumes, *Thèse Université de Paris I,* 1980.

[34] D. POULOT : « Le sublime ou l'ouvrier comme il est en 1870 et tel qu'il devrait être », *Librairie internationale A. Lacroix Verboeckoven,* 1870.

[35] J. RANCIERE : « La nuit des prolétaires », *FAYARD,* Paris, 1981.

[36] H. RIGAUDIAS-WEISS : « Les enquêtes ouvrières en France entre 1830 et 1848 », *Félix ALCAN,* Paris, 1936.

[37] R. SALAIS, N. BAVEREZ et B. REYNAUD : « L'invention du chomage », *Collection l'économie en liberté, PUF,* Paris, 1986.

[38] J. SINGER-KEREL : « Le coût de la vie à Paris de 1840 à 1954 », *A. COLIN,* Paris, 1961.

[39] R. TREMPE : « Les mineurs de Carmaux 1848-1914 », *LES ÉDITIONS OUVRIERES* Paris, 1971.

[40] J. VIAL : « L'avénement de la civilisation industrielle de 1815 à nos jours », *PUF,* Paris, 1973.